



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 20 c) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable : réduction des risques de catastrophe

Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [72/218](#), un aperçu des avancées réalisées dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Conformément à la résolution [71/227](#) de l'Assemblée, le rapport comprend également une section sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño. Un cadre de politique générale mondial visant à orienter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, du développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques est mis en place depuis 2015. De nombreux pays ont élaboré ou élaborent actuellement des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, ce qui va dans le sens de l'objectif mondial e) du Cadre de Sendai, qui consiste à augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.

Davantage de mesures peuvent être prises pour tirer profit de la réduction des risques de catastrophe afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Des efforts concertés sont nécessaires pour soutenir l'intégration de stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques. Afin de mettre les stratégies en pratique, il est nécessaire de mettre en place des instruments de financement de la réduction des risques de catastrophe adaptés, et de faire en sorte que les investissements des secteurs public et privé tiennent davantage compte des risques.

Les entités de l'ensemble du système des Nations Unies ont intégré la réduction des risques de catastrophe à leurs cadres stratégiques et collaborent pour apporter un appui global aux États Membres, conformément au Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development ».

* [A/73/150](#).



I. État des risques de catastrophe

1. La réduction des risques de catastrophe doit être un élément central des stratégies de développement durable et des politiques économiques si les pays veulent respecter l'engagement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté. Cette vision est appuyée par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), qui appelle à accorder une attention particulière aux populations les plus touchées par les catastrophes, en particulier les plus pauvres. Des avancées significatives ont été réalisées dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai depuis son adoption par les États Membres en mars 2015. Une approche tenant compte des risques est de plus en plus présente dans la mise en œuvre du Programme 2030. Toutefois, pour de nombreux pays faisant partie des plus pauvres et de nombreuses communautés parmi les plus vulnérables au monde, les catastrophes continuent d'entraver le développement, d'affaiblir la résilience, d'exacerber l'inégalité et de limiter les perspectives de croissance économique.

2. L'analyse probabiliste des risques de catastrophe permet d'estimer la valeur et la vulnérabilité de biens se trouvant dans des zones vulnérables aux aléas, et de calculer les pertes annuelles moyennes d'un pays dues à une catastrophe. Ces pertes représentent le montant qu'un pays devrait réserver chaque année à la couverture des coûts de futures catastrophes. En comparant les pertes annuelles moyennes au produit intérieur brut, on voit clairement que les risques se concentrent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, en particulier dans les petits États insulaires en développement (voir tableau ci-dessous). La Banque mondiale estime que les catastrophes précipitent chaque année 26 millions de personnes dans la pauvreté¹. Les pauvres sont plus souvent exposés aux aléas, perdent une plus grande part de leurs biens lorsqu'ils sont touchés, disposent de filets de sécurité limités et reçoivent moins d'appui institutionnel¹. Les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité sont souvent les plus touchés (voir la résolution 69/283, annexe II de l'Assemblée générale).

Pertes annuelles moyennes comparées au produit intérieur brut²

Catégorie du pays	Valeur exposée	Pertes annuelles moyennes		Pertes annuelles moyennes/PIB
	Millions de dollars des États-Unis	Millions de dollars des États-Unis	Pourcentage	Pourcentage
Pays les moins avancés	1 710 610	7 712	4,508	8,491
Petits États insulaires en développement	2 250 059	11 840	5,262	17,154
Pays en développement sans littoral	2 034 166	3 346	1,645	4,162
Pays à faible revenu	6 878 049	16 919	2,460	8,064
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)	14 337 082	30 352	2,117	6,698
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)	60 860 908	67 984	1,117	3,418
Pays à revenu élevé	195 550 673	169 650	0,868	3,639

Abréviation : PIB, produit intérieur brut.

¹ Stephane Hallegatte et autres, *Unbreakable: Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters*, Climate Change and Development Series (Washington, Banque mondiale, 2017).

² Nations Unies, *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction Atlas: Unveiling Global Disaster Risk* (Genève, 2017).

3. La mortalité liée aux catastrophes a continué de diminuer dans le monde au cours des 12 derniers mois, tandis que les pertes économiques liées aux catastrophes n'ont cessé d'augmenter³. Il est estimé que les pertes économiques annuelles attribuées aux catastrophes naturelles ont atteint l'un des plus hauts niveaux enregistrés, en 2017, dépassant 334 milliards de dollars des États-Unis⁴. La saison des ouragans de l'Atlantique a représenté une partie importante des pertes économiques totales, provoquant 229 milliards de dollars des États-Unis en dommages dans toute la région des Caraïbes⁵, comptant six ouragans consécutifs majeurs et sans précédent durant la saison⁵. En 2017, 18,8 millions de nouvelles personnes ont été déplacées à l'intérieur du territoire à cause des catastrophes, par rapport à 11,8 millions de personnes déplacées à cause des conflits⁶.

4. L'ampleur réelle des risques de catastrophes est toutefois loin d'être connue. Les pertes directes dues aux catastrophes sont considérablement plus importantes que les chiffres internationaux rapportés. Dans de nombreux pays, les renseignements ventilés concernant les lieux qui comportent actuellement des risques de catastrophes, ceux d'où proviennent les risques, la manière dont les catastrophes en cascade interagissent et la manière dont les changements climatiques influenceront sur les risques de catastrophe sont insuffisants. Réaliser des progrès en vue de la priorité 1 du Cadre de Sendai, qui concerne la compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions, peut contribuer à combler cette lacune.

5. Il est reconnu que le développement durable ne peut pas être réalisé par la répétition de cycles de catastrophes, de réponse et de relèvement. Afin de veiller à ce que les personnes les plus à l'écart ne soient pas laissées de côté, des mesures doivent être prises maintenant, non seulement pour réduire les risques existants, mais également pour empêcher l'apparition de nouveaux risques. Les mesures structurelles visant à réduire les risques de catastrophe doivent être accompagnées de mesures visant à réduire la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, de même que l'exposition aux catastrophes, notamment des mesures de renforcement des capacités de la résilience permettant aux communautés exposées de supporter l'impact de catastrophes fréquentes à petite échelle. La réduction des risques de catastrophe doit être une priorité pour tous les acteurs, secteurs et institutions œuvrant en faveur du développement durable et inclusif.

II. Cohérence entre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les programmes convenus mondialement et les cadres relatifs au développement durable

6. La réduction des risques de catastrophe est transversale. Les objectifs du Cadre de Sendai ne seront atteints que grâce à une mise en œuvre cohérente du Programme 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'autres accords intergouvernementaux connexes. Des efforts à cette fin sont actuellement

³ Université catholique de Louvain, Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, « Natural disasters in 2017: lower mortality, higher cost », *CRED Crunch*, volume n° 50 (mars 2018).

⁴ Voir www.emdat.be (dernier accès le 27 juillet 2018).

⁵ États-Unis d'Amérique, National Oceanic and Atmospheric Administration, « Extremely active 2017 Atlantic hurricane season finally ends », 30 novembre 2017.

⁶ Pour plus de renseignements au sujet de l'impact des catastrophes récentes, voir le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement, qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa soixante-treizième session.

déployés par le biais d'analyses des risques partagées, d'orientations guidant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales intégrées, et d'activités de suivi communes.

A. Mise en œuvre cohérente et mutuellement avantageuse du Cadre de Sendai dans l'ensemble des programmes et cadres politiques convenus mondialement

7. Dans sa résolution [72/218](#), l'Assemblée générale a encouragé les États à continuer de placer en priorité et soutenir l'élaboration de stratégies nationales et locales inclusives de réduction des risques de catastrophe d'ici 2020, conformément à l'objectif e) du Cadre de Sendai, et de promouvoir les synergies avec les politiques et plans nationaux existants, notamment les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques. L'Assemblée s'est également félicitée des efforts déployés pour élaborer des indicateurs cohérents pour l'établissement de rapports au titre du Cadre de Sendai, des objectifs de développement durable et d'autres instruments pertinents.

8. Dans sa résolution [71/222](#), l'Assemblée générale a proclamé la période 2018-2028 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable ». Le plan d'action du Secrétaire général pour la Décennie encourage la cohérence dans l'ensemble des objectifs de développement durable relatifs à l'eau, du Cadre de Sendai et de l'Accord de Paris.

9. Le financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe a été abordé lors d'une réunion extraordinaire du Conseil économique et social sur le thème « Les conséquences des récents ouragans : mettre en œuvre un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques », tenue le 24 octobre 2017. Dans les conclusions convenues entre les gouvernements et les recommandations du Conseil économique et social sur le financement en vue du développement, élaborées en avril 2018, les États Membres ont reconnu que la réponse financière du système international aux catastrophes n'était pas suffisante, et que de meilleurs mécanismes de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience étaient nécessaires. Les États Membres ont alors invité le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à examiner les cadres et meilleures pratiques existants en matière de gestion des risques actuellement mis en œuvre par les banques de développement et les institutions financières connexes, et ont demandé au Groupe de réflexion de traiter du climat et de la résilience face aux catastrophes dans le cadre du financement du développement dans leur rapport en 2019.

10. Le Cadre de Sendai exige l'utilisation des sciences et technologies pour mettre en œuvre et appuyer les stratégies de réduction des risques de catastrophe fondées sur des données factuelles. Les technologies innovantes pour la réduction des risques de catastrophe ont été abordées au pôle intégration de la session 2018 du Conseil économique et social et du Forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation du développement durable, tenue en mai et juin 2018. Les délibérations se sont axées sur le renforcement des investissements et des capacités en matière de sciences et de technologies afin de renforcer les systèmes d'alerte rapide, et d'élaborer des stratégies fondées sur des données factuelles et inclusives pour la réduction des risques de catastrophe, en synergie avec les connaissances locales, traditionnelles et autochtones. Le lancement de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés peut soutenir ces efforts.

11. L'application plus large de l'information géospatiale contribue considérablement à la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Dans sa résolution [2018/14](#), le Conseil économique et social a appuyé le Cadre stratégique sur l'information et les

services géospatiaux en cas de catastrophe comme guide à destination des États Membres, en vue d'assurer la disponibilité et l'accessibilité de l'information et des services géospatiaux de qualité à toutes les étapes de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe. Au pôle de haut niveau du Cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), tenu en juin 2018, les États participants ont approuvé un projet de résolution sur l'espace en tant que moteur du développement durable, dans lequel le besoin de renforcer la coordination et d'appuyer le respect du Cadre de Sendai grâce à un meilleur accès aux données relatives à l'espace et aux infrastructures spatiales a été répété ; son adoption a été recommandée par l'Assemblée générale.

12. Les organes internationaux créés en vertu d'un instrument relatif aux droits de l'homme se fondent aussi sur le Cadre de Sendai dans leurs observations et recommandations finales. Lors de la session de 2018, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a appuyé sa recommandation générale 37 (2018) relative aux aspects liés au genre de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques. Lors des célébrations marquant le septième anniversaire de la Commission du droit international, la Mission permanente de Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies a organisé un événement parallèle pour aborder les projets d'articles relatifs à la protection des personnes en cas de catastrophe, qui a englobé les projets d'articles sur la réduction des risques de catastrophe. L'Assemblée générale abordera plus en détail les projets d'articles lors de sa soixante-treizième session.

13. L'accent a davantage été mis sur le besoin de mieux prendre en compte la réduction des risques de catastrophe dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable lors de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les pays ont présenté, dans leurs examens volontaires nationaux, la manière dont les catastrophes affaiblissent le développement durable, et ont montré que la réduction des risques de catastrophe pouvait appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Ces mesures se sont reflétées dans la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau, dans laquelle les États Membres ont appelé à un renforcement des efforts pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies et plans nationaux et locaux de développement durable.

14. Le Forum politique de haut niveau de 2019, qui se tiendra sous l'égide de l'Assemblée générale, offrira d'excellentes possibilités d'examiner le degré d'intégration d'approches tenant compte des risques dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que de déterminer les questions exigeant une plus grande attention. Il sera essentiel d'utiliser le Forum politique de haut niveau de 2019 pour veiller à ce que le lien entre la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et le développement durable soit profondément ancré dans la mise en œuvre et l'examen des objectifs de développement durable. Au vu du fait que les examens volontaires nationaux contribueront à ces discussions, il est important que les coordonnateurs nationaux du Cadre de Sendai soient engagés dès le début du processus d'examen national. Les délibérations et les résultats de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qu'hébergera le Gouvernement de Suisse, et qui sera convoquée et organisée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes à Genève du 13 au 17 mai 2019, ainsi que le rapport de 2019, *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial*, offriront aussi des contributions fondamentales lors du Forum politique de haut niveau de 2019.

B. Élaboration et suivi de politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et de développement durable : un effort de cohérence s'impose

15. Afin de mettre en œuvre la cohérence présente entre les programmes internationaux dans les politiques, stratégies et programmes intégrés, de nombreux pays exigent un appui technique et un soutien au renforcement des capacités en ce qui concerne les approches communes de collecte de données, d'analyse conjointe des risques et de suivi conjoint pour l'ensemble des risques et des secteurs. Le système des Nations Unies peut s'appuyer sur ses capacités existantes et rassembler celles-ci dans ces domaines afin d'offrir aux pays un soutien collectif plus efficace et élaborer et suivre des stratégies de développement durable multisectorielles, tenant compte des risques et axées sur la prévention.

Suivi du Cadre de Sendai

16. Le groupe de travail d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe a demandé au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes d'appuyer les États Membres en ce qui concerne la mesure des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai par le biais d'un système de suivi en ligne. En décembre 2017, le processus de suivi du Cadre de Sendai a été lancé à Bonn, Allemagne, avec un atelier sur le suivi des objectifs du Cadre de Sendai en lien avec les objectifs de développement durable. Le mécanisme de suivi du Cadre de Sendai a été lancé en mars 2018, accompagné d'orientations techniques concernant la collecte et l'analyse de données ventilées. Il offre une plateforme en ligne pour que les États Membres puissent rendre compte des progrès réalisés en vue des sept objectifs mondiaux et des 38 indicateurs du Cadre, ainsi que des cibles de réduction des risques de catastrophe des objectifs de développement durable 1, 11 et 13, et des options pour les indicateurs nationaux adaptés.

17. Le mécanisme de suivi du Cadre de Sendai sert également d'outil pour orienter les décisions politiques tenant compte des risques, et pour attribuer les ressources à la prévention en conséquence. Depuis juillet 2018, 47 pays établissent des rapports par le biais du mécanisme de suivi. Les données de suivi sont partagées avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat pour contribuer aux délibérations du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il est exigé des pays qu'ils publient les données relatives à l'ensemble des objectifs mondiaux pour la période 2015-2017 d'ici le 1^{er} octobre 2018 afin de contribuer à l'inventaire mondial de plusieurs accords intergouvernementaux en 2019, notamment le Programme 2030, l'Accord de Paris, le Programme d'action d'Addis-Abeba et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Des efforts plus soutenus sont nécessaires pour accroître le nombre de pays établissant des rapports grâce au mécanisme de suivi, pour offrir un aperçu global fiable des progrès d'ici 2019.

Stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques

18. L'élaboration de stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques et de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe d'ici 2020 est l'occasion de renforcer les synergies et l'utilisation partagée des ensembles de données et des évaluations des risques. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a à cette fin élaboré des orientations pour intégrer les changements climatiques aux objectifs de

développement durable et au Cadre de Sendai. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés au titre de la Convention-cadre fait avancer les travaux pour garantir une cohérence entre les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques et les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. Les experts techniques du Comité d'adaptation explorent actuellement la manière dont les indicateurs et le processus de suivi du Cadre de Sendai peuvent appuyer la détermination des objectifs et indicateurs d'adaptation en vertu de l'Accord de Paris.

Évaluations intégrées des risques

19. Les liens entre le Cadre de Sendai, le Nouveau Programme pour les villes, l'Accord de Paris, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030 montrent la reconnaissance accrue des liens entre les risques sociaux, environnementaux et économiques. Ils exigent une approche intégrée, multirisque et intersectorielle de l'évaluation des risques, et une compréhension avancée de la vulnérabilité sociale et environnementale.

20. Un cadre d'évaluation mondiale des risques, en cours d'élaboration par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en consultation avec les experts de l'évaluation mondiale des risques, offrira un portail libre en ligne où les résultats des évaluations des risques pour l'ensemble des secteurs et des risques peuvent être normalisés et affichés sous un format interopérable. Couvrant la portée étendue des dangers et risques conformément au Cadre de Sendai, le cadre d'évaluation mondiale des risques transformera les évaluations des risques dans l'ensemble des zones géographiques, secteurs et niveaux, en recommandations exploitables et rapides pour la réduction des risques de catastrophes, et en stratégies de prévention disponibles aux décideurs.

21. Dirigé par le Comité permanent interorganisations, l'Indice de gestion des risques offre des profils de risques libres pour les crises et catastrophes humanitaires. Les profils de risques appuient les prises de décisions pour la réponse aux crises, le relèvement, la prévention et la préparation, à destination des acteurs humanitaires et de développement. Répondant au besoin en évaluations localisées des risques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pilotent actuellement l'Indice au niveau sous-national. L'application complémentaire de ces outils, entre autres instruments, est cruciale pour la mise en œuvre de méthodes communes d'évaluation des risques dans l'ensemble des systèmes humanitaires et de développement des Nations Unies, en vue d'une approche intégrée de la prévention et de l'offre plus systémique d'appui aux pays en matière d'analyse des données et d'évaluation des risques.

Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe

22. Des préparations sont en cours pour la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra en 2019. La Plateforme mondiale biennale est le principal forum qui contribue à l'élaboration de politiques concernant les questions actuelles liées à la réduction des risques de catastrophe, et qui suit et renforce la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Tenue sur le thème « Résilience renforcée : vers des sociétés durables et inclusives », et gardant à l'esprit la date limite de 2020 pour l'objectif e) du Cadre de Sendai, la Plateforme mondiale de 2019 abordera l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies cohérentes de réduction des risques de catastrophe, de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques. Les sessions seront axées sur l'importance de l'action locale, sur l'intégration des risques climatiques et de catastrophe dans les investissements publics et privés, et sur la planification économique, entre autres choses. La représentation, par un large éventail de ministères et de parties prenantes, peut

favoriser les discussions et les résultats appuyant une approche tenant compte des risques pour l'ensemble des secteurs. Il est prévu que les délibérations et résultats de la Plateforme mondiale, ainsi que des plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe, contribuent au travail du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. La Plateforme mondiale de 2019 est également comprise dans la feuille de route du Sommet sur le climat du Secrétaire général qui se tiendra en 2019.

C. Financement en vue de la réduction des risques de catastrophes et investissements en faveur du développement durable tenant compte des risques

23. Des instruments adaptés de financement en faveur de la réduction des risques de catastrophes sont nécessaires pour mettre en pratique les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, et pour ouvrir la voie, au niveau financier, à l'adoption d'une approche du développement durable tenant compte des risques. Des avancées ont été réalisées en matière de financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe, notamment des régimes nationaux de transferts de risques, des facilités de crédit de confirmation et des instruments de dette dépendant de l'activité de l'État, entre autres, pour préserver les équilibres budgétaires, éviter le surendettement et financer les efforts de relèvement. La couverture de ces mécanismes doit être étendue et renforcée pour veiller à encourager la réduction des risques de catastrophe, et à l'utilisation des fonds pour favoriser l'action rapide et reconstruire en mieux.

24. Le financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe couvre rarement les pertes fréquentes provenant de catastrophes à petite échelle⁷, qui érodent de plus en plus la résilience des ménages et communautés les plus pauvres. Les pays ont souvent recours à des détournements de fonds provenant d'autres secteurs de dépenses budgétaires, ce qui renforce leur dette souveraine. Les ressources allouées au relèvement et à la reconstruction pourraient être allouées aux investissements en faveur du développement durable.

25. À mesure que les pays développent des cadres de financement nationaux intégrés et des listes de projets dans lesquels investir pour la réalisation des objectifs de développement durable, il est vital que ces cadres et projets tiennent compte des risques et soient accompagnés d'instruments de financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe. La plupart des pays ne disposent pas d'un budget dédié à la réduction des risques de catastrophe⁸. Un engagement plus important de la part des ministères des finances, de l'économie et de la planification peut renforcer l'allocation des ressources nationales à la réduction des risques de catastrophe, intégrer celle-ci à la budgétisation et la planification financière de tous les secteurs pertinents, et aligner les stratégies de développement durable, les cadres de financement et les plans d'infrastructure sur les stratégies de réduction des risques de catastrophe.

26. Au sein de la plupart des économies, l'investissement privé comprend la majorité de la formation totale de capital. Les investissements en capital du secteur privé sont ainsi cruciaux pour le développement durable. Les risques de catastrophe

⁷ Lydia Poole, « A calculated risk: how donors should engage with risk financing and transfer mechanisms », Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Development Cooperation Working Paper n° 17 (Paris, OCDE, 2014).

⁸ The Economist Intelligence Unit, « Towards disaster-risk sensitive investments: the disaster risk-integrated operational risk model » (Londres, The Economist Intelligence Unit, 2016).

sont rarement expliqués, et ne sont souvent découverts que lors d'une catastrophe. Les passifs éventuels non déclarés découlant de risques de catastrophe qui ne sont pas pris en compte ont souvent des avantages comparatifs évidents dans les zones offrant en apparence un potentiel de bénéfices à court terme. Réguler l'exécution et la publication des évaluations des risques de catastrophe peut offrir une meilleure compréhension des dettes fiscales non déclarées afin de promouvoir des investissements à plus long terme tenant compte des risques par les secteurs privé et public.

27. Puisqu'aucun pays ne peut réduire les risques de catastrophe seul, des mesures renforcées de mise en œuvre et de coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud et les partenariats mondiaux, sont cruciales pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai. En janvier 2018, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a approuvé un marqueur politique de réduction des risques de catastrophe. La création de ce marqueur peut lever les obstacles au suivi et l'établissement corrects de rapports sur le financement contribuant à la réduction des risques de catastrophe et pouvant favoriser l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux budgets nationaux, ainsi qu'à la coopération bilatérale pour le développement, au financement des infrastructures et à l'appui de banques internationales et régionales de développement, soutenant ainsi la réalisation de l'objectif f) du Cadre de Sendai visant à améliorer nettement la coopération internationale avec les pays en développement. En novembre 2017, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis en place un groupe de travail sur la remise de dette afin que celui-ci crée un mécanisme de remise de dettes externes des pays des Caraïbes pour les investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, en juin 2018, le Réseau latino-américain sur la gestion des risques et les changements climatiques dans l'investissement public a réaffirmé son engagement à aider les pays à intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les systèmes nationaux d'investissement public.

D. Coordination des activités relatives à la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du système des Nations Unies

28. En vue d'offrir aux pays un appui plus coordonné et efficace pour réduire les risques de catastrophe et appliquer les politiques intégrées dans des programmes sur le terrain, les entités du système des Nations Unies doivent adopter une approche tenant compte des risques dans l'acquittement de leurs mandats respectifs, conformément aux engagements pris dans le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » (vers une approche du développement durable intégrée et tenant compte des risques). Le Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience a mis en lumière la nécessité d'examiner les progrès et le soutien offert aux pays en vue de l'objectif e) du Cadre de Sendai, ainsi que d'élaborer des diagnostics communs et des orientations conjointes concernant les changements climatiques, la réduction des risques et le développement durable comme domaines prioritaires.

29. Les entités des Nations Unies ont continué d'intégrer le Cadre de Sendai dans leurs plans stratégiques pour veiller à ce que les activités tiennent compte des risques et contribuent à la réduction de ceux-ci. La prévention, la résilience, la lutte contre les changements climatiques et la réduction du nombre de personnes touchées par les catastrophes sont des domaines de collaboration et de résultats partagés du chapitre commun de chacun des plans stratégiques du PNUD, du Fonds des Nations Unies

pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour la période 2018-2021.

30. Dans le plan stratégique de l'UNICEF, ces domaines sont représentés par une plus grande cohérence et des liens renforcés entre l'action humanitaire et la programmation à plus long terme, par le biais de l'analyse des risques liés aux catastrophes, aux conflits et aux changements climatiques, pour une programmation appuyant la préparation, le relèvement et la résilience face à de futurs chocs. Dans le plan stratégique du FNUAP, l'axe des stratégies d'intervention humanitaire change, passant de la réaction aux catastrophes à l'application d'une approche de la résilience reliant la prévention, la préparation, la réponse et l'atténuation des risques. Cette approche est soutenue par des plans de réduction des risques de catastrophe auxquels contribuent régulièrement des données ventilées par sexe et par âge concernant la population, et qui intègrent la santé et les droits liés à la sexualité et à la procréation ainsi que la violence sexiste. Le plan stratégique d'ONU-Femmes soutient l'analyse des risques tenant compte de la problématique femmes-hommes, la contribution des femmes et des organisations de femmes aux plans de gestion des risques de catastrophe, la préparation au relèvement tenant compte de la problématique femmes-hommes et la collecte de données ventilées par sexe relatives aux catastrophes. Dans le plan stratégique du PNUD, la réduction des risques de catastrophe et la résilience sont les éléments fondamentaux d'une approche intégrée visant à renforcer la prévention nationale et les capacités de relèvement, ainsi qu'à lutter contre les facteurs de risques pour éviter les crises et revenir rapidement à un développement stable après celles-ci.

31. Le PNUD, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, a appuyé l'intégration des risques climatiques et de catastrophe dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, par le biais d'une initiative de soutien politique, d'intégration et d'accélération dans 14 pays au cours de la dernière année. Par ailleurs, le partenariat interorganisations de l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe continue d'aider les pays à identifier les lacunes fondamentales présentes au niveau des capacités dédiées à la réduction des risques, et à développer des interventions cohérentes pour combler ces lacunes, qui exigent une expertise au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur de celui-ci. L'Initiative a développé une nouvelle étape programmatique visant à offrir un appui intégré et conjoint au renforcement des capacités dédiées à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques.

32. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a adopté un plan de travail stratégique pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience pour la période 2017-2020, intitulé « Taking Sendai forward ». Le plan de travail se fonde sur l'avantage comparatif de l'OIM pour aider les pays à faire progresser les domaines du Cadre de Sendai relatifs aux migrants et à la migration, pour lutter contre les facteurs de la migration liés aux catastrophes et pour soutenir l'intégration de dimensions de mobilité dans la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies interorganisations.

33. La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a adopté une stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021, qui met l'accent sur la réduction des risques de catastrophe comme domaine dans lequel l'organisation renforcera sa coopération, conformément au Cadre de Sendai.

34. Afin de renforcer les capacités de systèmes de santé résilients, le treizième programme de travail général 2019-2023 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comprendra une approche de gestion de l'ensemble des risques d'urgence sanitaire qui intégrera le Règlement sanitaire international (2005) avec les aspects

sanitaires du Cadre de Sendai et les objectifs de développement durable liés à la santé. En vue de mettre en œuvre une approche d'offre de services plus coordonnée et transversale, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'OMS ont, en mai 2018, signé un nouvel accord-cadre de collaboration pour renforcer la compréhension et la gestion des risques pour la santé associés aux conditions météorologiques extrêmes, à l'eau, et aux événements climatiques et environnementaux connexes, notamment dans les zones urbaines où la mauvaise qualité de l'air et la chaleur extrême deviennent des risques pour la santé. En juin 2018, le Conseil exécutif de l'OMM a décidé de faire progresser la mise en œuvre de la feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes.

35. Aider les pays à renforcer les mesures de réduction des risques de catastrophe pour éliminer la faim est une priorité du plan stratégique du Programme alimentaire mondial pour 2017-2021. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) œuvre en faveur de la réduction des risques de catastrophe par l'intermédiaire de son objectif stratégique de renforcement de la résilience des moyens de subsistance face aux menaces et aux crises, qui aide les pays à planifier, mettre en œuvre et suivre la réduction des risques de catastrophes dans l'ensemble des secteurs liés à l'agriculture. Le travail de la FAO pour la réduction des risques de catastrophe est ancré dans le Cadre de Sendai et lié à l'Accord de Paris ainsi qu'aux objectifs de développement durable, de même qu'au Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, au principe « Un monde, une santé » et au programme de consolidation de la paix.

36. Le Groupe de la Banque mondiale intègre la gestion des risques dans l'ensemble de son portefeuille. Le cadre actualisé d'évaluation des risques opérationnels exige que tous les nouveaux projets soient examinés pour repérer les risques climatiques et de catastrophe, et que les nouvelles initiatives visent à faire en sorte que les systèmes d'infrastructure soient conçus, construits et entretenus pour optimiser la résilience. Le Groupe a identifié comme domaines prioritaires la mobilisation de capital privé, le renforcement de la résilience de l'urbanisation et des infrastructures, le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, ainsi que le renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe dans les contextes fragiles.

37. Il est prévu que la réforme du système des Nations Unies pour le développement renforce les capacités des équipes de pays des Nations Unies pour apporter un soutien plus coordonné et intégré aux pays, en vue de la réduction des risques dans tous les secteurs, notamment les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et pour utiliser pleinement tous les actifs et l'expertise pertinents dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Restructurer le système des Nations Unies pour le développement au niveau régional offrira la possibilité de renforcer l'appui coordonné et d'utiliser plus efficacement les institutions spécialisées et les entités régionales du système des Nations Unies, afin d'améliorer davantage la compréhension des risques de catastrophe dans l'analyse économique et sociale fournie aux pays dans les stratégies de conception et de suivi du développement national. La mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience mènera à l'offre efficace, par les Nations Unies, de divers types d'appui aux pays ; elle constitue une contribution importante à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

38. Le PNUD, lui, invite les entités du système des Nations Unies à élaborer des orientations à l'échelle du système relatives à la résilience afin de favoriser une plus grande cohérence dans l'ensemble des travaux de l'Organisation relatifs au

renforcement des capacités. Les orientations adopteront une perspective multirisque englobant les catastrophes, le climat, l'action humanitaire, la santé, la sécurité alimentaire, l'inégalité entre les sexes, le conflit violent et les droits de l'homme. Elles fourniront aux équipes de pays des Nations Unies des orientations pour se servir de la résilience comme une approche programmatique intégrée visant à réaliser le Programme 2030 et assurer une cohérence lors de la mise en œuvre de programmes qui soutiennent la résilience dans l'ensemble des secteurs. Les orientations contribueront également à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et serviront d'approche intégrée de la prévention.

39. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a réalisé un examen organisationnel et un processus de changement de gestion en vue de réaligner son axe stratégique et ses processus commerciaux pour rester conforme à son objectif et s'acquitter de son mandat pendant les années à venir. Sans réduire le nombre de membres du personnel, le processus de changement a réduit la part globale du budget alloué aux coûts en personnel et a renforcé la présence régionale du Bureau pour améliorer l'efficacité de son aide aux pays dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le processus de changement de gestion est conforme à la réforme du système des Nations Unies pour le développement ainsi qu'aux processus de gestion, tout en mettant l'accent sur l'efficacité et la responsabilité.

III. Mise en œuvre du Cadre de Sendai aux niveaux régional et national

40. Sur la base des politiques mondiales sur la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et le développement durable, des mécanismes sous-régionaux ont créé des politiques intégrées spécifiques aux régions, qui soutiennent l'élaboration de politiques et de stratégies. Les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe sont une condition indispensable d'une approche du développement durable tenant compte des risques. La participation de coordonnateurs nationaux du Cadre de Sendai aux mécanismes nationaux de coordination du développement durable peut contribuer à apporter aux programmes nationaux intégrés une cohérence politique mondiale. Les progrès réalisés en vue de la création et du renforcement de plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe ont également multiplié les orientations visant à adopter une approche du développement tenant compte des risques. Un plus grand engagement de tous les acteurs est nécessaire pour intégrer les politiques et stratégies nationales à la législation et à la réglementation, ainsi que pour mettre en pratique les politiques intégrées dans des programmes, en particulier au niveau local.

41. Les Nations Unies continuent d'offrir des orientations techniques aux pays concernant l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, notamment concernant la création et le développement de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, qui fournissent des données factuelles pour élaborer ou actualiser des stratégies de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai. Depuis juillet 2018, 71 pays et territoires ont élaboré ou élaborent actuellement des stratégies de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai.

42. Au cours de la période d'établissement de rapports, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a formé 975 fonctionnaires nationaux et locaux du gouvernement ainsi que des parties prenantes provenant de 66 pays au sujet de l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe, de la compréhension des risques de catastrophe et de la mise en œuvre cohérente du Cadre de Sendai, du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Les femmes représentaient

quarante pour cent des participants. 162 participants ont été formés en ligne. Les principes directeurs nationaux pour l'évaluation des risques de catastrophe ont été lancés en octobre 2017, et ont mis l'accent sur la priorité d'action du Cadre de Sendai : la compréhension des risques de catastrophe. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec les gouvernements, les parties prenantes et les partenaires des Nations Unies pour élaborer une stratégie de renforcement des capacités, qui sera lancée en 2019.

Afrique

43. En janvier 2018, le Conseil exécutif de l'Union africaine a adopté une position commune sur la réduction des risques de catastrophe, en s'engageant à dynamiser l'action liée à des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe inclusives et fondées sur des données factuelles, notamment en renforçant les capacités institutionnelles et en mobilisant des ressources nationales. Cette position a trouvé écho auprès du Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe en mars 2018, lorsqu'il a appelé au renforcement de l'appui politique, des capacités et des ressources pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation aux changements climatiques et du développement durable à tous les niveaux.

44. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale a délibéré sur les actions prioritaires révisées pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai, et a approuvé celles-ci, lors de la troisième conférence ministérielle et de la première conférence conjointe d'Afrique centrale sur la météorologie et la réduction des risques de catastrophe, hébergée par le Gouvernement du Congo à Brazzaville en octobre 2017, qui a suivi la sixième plateforme sous-régionale pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique centrale. La plateforme a fourni des orientations sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la législation nationale de tous les secteurs, notamment par le biais d'initiatives visant à améliorer la compréhension des risques de catastrophe, la création ou le renforcement des plateformes nationales multisectorielles pour la réduction des risques de catastrophe, et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à tous les règlements, normes et codes publics, tout en améliorant l'environnement juridique et réglementaire.

45. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a organisé une conférence régionale sur la réduction des risques de catastrophe, hébergée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud à Pretoria en mars 2018. Dans la déclaration qui en a résulté, les États membres de la SADC se sont engagés au suivi et à l'établissement de rapports intégrés concernant les actions relatives à la réduction des risques de catastrophe, aux changements climatiques et au développement durable. Les États membres ont également reconnu la nécessité d'un financement plus important en faveur de la réduction des risques de catastrophe, se sont engagés à placer en priorité les investissements pour le développement durable tenant compte des risques de catastrophe et des changements climatiques, et ont été appelés à accroître significativement l'allocation de budgets nationaux pour la réduction des risques de catastrophe.

46. Le groupe d'entraide du Groupe régional des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique de l'Est et du Sud a élaboré des orientations sur la durabilité et la résilience, ainsi que sur la programmation tenant compte des risques, afin de faire en sorte qu'une approche tenant compte des risques de catastrophe soit intégrée à l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les principes directeurs appuient également la résilience et les investissements tenant compte des risques par les secteurs public et privé. Le groupe

sectoriel des Nations Unies et de l'Union africaine pour les questions humanitaires et la gestion des risques de catastrophe a approuvé un plan de travail pour 2017 et 2018. Le plan de travail met l'accent sur l'appui ciblé apporté à la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre du plan d'action au niveau national, et l'intégration renforcée de la réduction des risques de catastrophe dans les organes politiques de l'Union africaine.

47. Treize pays⁹ disposent de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai, et trois pays¹⁰ alignent actuellement leurs stratégies sur le Cadre. Par ailleurs, des formations sur le suivi des pertes dues aux catastrophes ont été données dans sept pays, ce qui constitue également une contribution essentielle aux profils de risques probabilistes multirisques qui appuient les investissements tenant compte des risques de catastrophe et des risques climatiques. Cinquante gouvernements locaux ont également été soutenus pour suivre et évaluer leurs progrès dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. L'outil « National Risk Atlas », élaboré par le PNUD avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale, a également été lancé comme projet pilote au Rwanda et en Ouganda pour soutenir la planification du développement tenant compte des risques dans tous les nouveaux investissements publics et privés.

Amériques et Caraïbes

48. La sixième Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques, hébergée par le Gouvernement de la Colombie et organisée conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes à Carthagène du 20 au 22 juin 2018, a présenté une excellente possibilité d'examiner les progrès et d'offrir des orientations pour aller de l'avant en vue du Plan d'action régional pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les Amériques. Six pays¹¹ ont finalisé des stratégies nationales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai, et les stratégies de 11 pays et territoires sont en cours d'élaboration¹². À ce jour, 1 800 gouvernements locaux se sont engagés à renforcer la résilience par le biais de la campagne « Pour des villes résilientes », notamment 50 villes dans 14 pays, qui ont appliqué le tableau de bord de la résilience¹³ pour évaluer leur niveau de résilience face aux risques de catastrophe.

49. Dans la déclaration adoptée lors de la sixième Plateforme régionale¹⁴, les pays ont été appelés à établir et renforcer les plans et stratégies de réduction des risques de catastrophe conformément à l'objectif e) du Cadre de Sendai, et l'importance de renforcer les cadres institutionnels pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans toutes les mesures de développement a été reconnue. Les États Membres ont souligné l'importance d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs et de placer celle-ci en priorité en matière de politique publique aux niveaux national et local. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que de s'engager à investir les ressources nationales. L'importance d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les contributions nationales au Forum politique de haut niveau pour

⁹ Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Congo, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger et Nigeria.

¹⁰ Kenya, Rwanda et Ouganda.

¹¹ Argentine, Canada, Colombie, Costa Rica, Guatemala et République dominicaine.

¹² Antigua-et-Barbuda, Barbade, Chili, Équateur, Guyane, Honduras, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Paraguay, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

¹³ Voir le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, « Tableau de bord des villes pour la résilience aux catastrophes ». Disponible à l'adresse <https://www.unisdr.org/we/inform/publications/53349>.

¹⁴ Voir <http://eird.org/pr18/docs/cartagena-declaration.pdf>.

le développement durable a également été répétée. Lors d'une session extraordinaire sur le relèvement dans les Caraïbes, tenue lors de la Plateforme régionale, il a été conclu que renforcer la résilience devrait être un acte transformateur. À cette fin, la protection sociale pour les plus vulnérables, la sauvegarde des infrastructures, la diversification économique, la protection de l'environnement et la préparation opérationnelle ont été notées comme les cinq piliers fondamentaux de la résilience dans les Caraïbes. La Jamaïque hébergera la Plateforme régionale en 2020, que les États membres ont décidé de renommer la Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques et les Caraïbes.

50. La stratégie globale de gestion des catastrophes pour les Caraïbes a été alignée sur le Cadre de Sendai, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'indicateurs communs visant à assurer la cohérence lors du suivi et de l'établissement de rapports. La politique d'Amérique centrale pour la gestion des risques de catastrophe a été approuvée lors du sommet présidentiel d'Amérique centrale tenu à Panama en décembre 2017, et a offert des orientations aux pays pour élaborer des plans et stratégies nationaux de réduction des risques de catastrophe, et allouer des budgets en conséquence. La Stratégie andine pour la gestion des risques de catastrophe a également été alignée sur le Cadre de Sendai, et un plan d'action accompagné d'indicateurs connexes est en cours d'élaboration. En outre, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé la stratégie régionale pour la gestion des risques de catastrophe dans le secteur de l'agriculture, de l'alimentation et de la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2018-2030.

51. Le groupe de travail interorganisations pour la résilience du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes encourage une approche conjointe afin d'offrir un appui coordonné aux pays en matière de réduction des risques de catastrophe, de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques. Le groupe de travail encourage les équipes de pays des Nations Unies à adopter une perspective de résilience dans l'analyse commune des pays ainsi que dans l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et guide les équipes de pays lors de l'appui aux pays concernant les évaluations nationales des risques et les évaluations des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe pour les stratégies nationales fondées sur des données factuelles.

52. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en partenariat avec le Système national d'urgence d'Uruguay et la Faculté latino-américaine de sciences sociales (*Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales*), élabore actuellement un module de formation visant à analyser et mieux comprendre les causes fondamentales des catastrophes nationales et transfrontières en Uruguay, en Argentine et au Brésil. Le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont, en collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, lancé un programme visant à renforcer les capacités de préparation intégrées et cohésives aux niveaux régional, national et communautaire dans cinq pays des Caraïbes.

Région arabe

53. La Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophes d'ici à 2030 a été adoptée par le Mécanisme arabe de coordination pour la réduction des risques de catastrophe en janvier 2018 et approuvée par les chefs de l'État en avril 2018. La Stratégie est conforme au Cadre de Sendai et le relie aux objectifs de développement durable ainsi qu'au plan d'action arabe sur les changements climatiques. Accompagnée d'un programme de travail pour la période 2018-2020, la Stratégie

souligne la nécessité de mieux comprendre les risques de catastrophe afin de combattre les facteurs de risques dans la région, et de planifier stratégiquement des actions visant à atténuer leur impact, l'accent étant mis sur l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et des inondations dues aux changements climatiques. Elle offre également des orientations concernant l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à l'ensemble de la programmation du développement.

54. Sept pays¹⁵ ont aligné leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai, et sept autres¹⁶ alignent actuellement leurs stratégies sur le Cadre. Simultanément, les équipes de pays des Nations Unies de sept pays ont élaboré des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui intègrent la réduction des risques de catastrophe et les priorités du Cadre de Sendai afin d'offrir un soutien plus coordonné aux pays en matière d'adoption d'une approche du développement durable tenant compte des risques.

55. Vingt villes ont rejoint la campagne « Pour des villes résilientes », faisant augmenter le nombre de villes engagées à 350 dans la région arabe. Des ateliers ont également été organisés dans neuf villes en Mauritanie et en Tunisie afin d'élaborer des plans d'action pour la résilience des villes fondés sur des évaluations locales approfondies des risques, et de renforcer les capacités institutionnelles pour répondre à plusieurs risques, outre la santé, l'alimentation et l'insécurité environnementale et économique.

56. Les préparations sont en cours pour la Plateforme africano-arabe sur la réduction des risques de catastrophe, qui sera hébergée à Tunis par le Gouvernement de la Tunisie, et coorganisée par la Commission de l'Union africaine, la Ligue des États arabes et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes du 9 au 13 octobre 2018. Cet événement constituera le premier rassemblement des États Membres provenant d'Afrique et de la région arabe, lors d'une même plateforme régionale.

Asie et Pacifique

57. La Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe de 2018, hébergée par le Gouvernement de la Mongolie et organisée conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes du 3 au 6 juillet 2018 à Oulan-Bator, a offert une première possibilité d'examiner la mise en œuvre du Plan régional pour l'Asie concernant la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Guidées par l'examen des progrès mené par le Partenariat asiatique sur la prévention des catastrophes de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, les étapes clés atteintes comprennent la création de mécanismes nationaux de coordination pour la réduction des risques de catastrophe, y compris des plateformes nationales, ainsi que l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux plans de développement à moyen et long terme. Depuis juillet 2018, six pays¹⁷ ont aligné leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai.

58. Dans la déclaration adoptée à Oulan-Bator¹⁸, les États Membres ont exprimé leur volonté d'appliquer le plan d'action pour la période 2018-2020 du Plan régional pour l'Asie, axé sur les domaines dans lesquels davantage d'efforts sont nécessaires pour réaliser le Cadre de Sendai. En vue d'intégrer la réduction des risques de

¹⁵ Arabie Saoudite, Bahreïn, Comores, Égypte, Mauritanie, Somalie et Tunisie.

¹⁶ Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar et Soudan.

¹⁷ Australie, Bhoutan, Brunei Darussalam, Mongolie, Népal et Viet Nam.

¹⁸ Voir https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/56219_ulaanbaatardeclarationfinal.pdf.

catastrophe dans les plans sectoriels, les pays sont appelés à favoriser une plus grande collaboration entre les autorités nationales en charge de la gestion des risques de catastrophe et les ministères sectoriels, y compris la collaboration en vue de la collecte, l'analyse et la diffusion systématiques des données relatives aux risques, pertes et dommages liés aux catastrophes. L'accent a également été mis sur la décentralisation des responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe, appuyée par des allocations de budget, des lois et des politiques qui encouragent la direction locale lors de la planification et de la mise en œuvre, ainsi que sur les outils pour appuyer la coordination locale. Par ailleurs, les pays sont encouragés à veiller à ce que les stratégies de réduction des risques de catastrophe soient appuyées par des investissements afin d'élaborer de nouveaux mécanismes de financement pour la réduction des risques de catastrophe, renforcer les mécanismes déjà existants, et mettre en place un environnement favorable à l'investissement du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe. Cela comprend le renforcement des règlements concernant la construction des infrastructures, et l'ajout de la réduction des risques de catastrophe comme repère pour l'approbation de projets. Le plan d'action appelle également à renforcer le rôle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, convoqué par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Groupe des Nations Unies pour le développement dans cette région en vue d'aider les pays à mettre en œuvre le Cadre de Sendai. Le Gouvernement de l'Australie accueillera la prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe en 2020.

59. La feuille de route régionale de la CESAP pour 2017 visant à la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique met l'accent sur la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques dans la coopération régionale. En outre, le Comité de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP a décidé, en octobre 2017, d'améliorer la cohérence dans la mise en place de systèmes d'alerte rapide multirisque, du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable et dans le partage de connaissances dans l'ensemble des cadres mondiaux de développement relevant de la compétence du réseau Asie-Pacifique chargé de renforcer la résilience face aux catastrophes.

60. Au niveau sous-régional, la réunion conjointe de la table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique et la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe a été organisée à Suva, aux Fidji, par la Communauté du Pacifique et le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique en octobre 2017. Les États Membres ont examiné les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique : une approche intégrée pour lutter contre les changements climatiques et gérer les risques de catastrophe. La réunion a souligné l'importance d'engager un financement national et des institutions de planification pour prendre en compte les risques de catastrophe et les risques climatiques dans les procédés de planification et de prises de décision budgétaires, ainsi que de promouvoir des partenariats public-privé à tous les niveaux, entre autres.

61. Un appui coordonné aux pays et territoires insulaires du Pacifique en vue de la réduction des risques de catastrophe a également été rendu possible par la Stratégie multinationale des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022). La Stratégie adopte une approche transversale de gouvernance des risques pour prendre en compte les risques climatiques et risques de catastrophe grâce à l'appui offert par les Nations Unies aux pays et territoires du Pacifique, y compris au moyen de l'intégration d'évaluations des risques et de mesures d'adaptation dans les processus de planification à tous les niveaux.

62. Le Gouvernement de l'Inde et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont organisé conjointement un atelier international sur les infrastructures résilientes face aux catastrophes en janvier 2018. L'atelier a abordé les meilleures pratiques en matière d'élaboration de méthodes d'évaluation des risques et d'indicateurs de durabilité concernant diverses catégories d'infrastructures ; les normes, la conception et la réglementation du développement d'infrastructures, des opérations et de la maintenance ; le financement d'infrastructure résiliente face aux catastrophes ; et la reconstruction ainsi que le relèvement de secteurs d'infrastructure fondamentaux après une catastrophe.

63. Au niveau national, lors de la période d'établissement de rapports, neuf pays ont reçu un appui technique de la part du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et des partenaires des Nations Unies dans l'examen et la mise à jour de leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai, ainsi qu'un appui au suivi. Cinquante autorités locales ont bénéficié d'une assistance pour utiliser le tableau de bord de la résilience en vue d'évaluer leur résilience et d'établir des plans d'action locaux, tandis que six autres villes élaborent actuellement des plans d'action intégrés pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.

Europe, Asie centrale et sud du Caucase

64. En Europe, les travaux ont continué sur la même lancée vers la mise en œuvre du Cadre de Sendai grâce à un suivi des résultats et recommandations du forum ouvert de 2017 du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, tenu à Istanbul, en Turquie. Ainsi, le Groupe consultatif scientifique et technique européen fait actuellement évoluer deux axes de travail considérés comme des priorités pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans la région : les conséquences socioéconomiques des catastrophes et la normalisation des données.

65. La réduction des risques de catastrophe constitue une priorité pour l'Union européenne, et fait maintenant partie de sa politique étrangère, du fait de sa communication conjointe sur la résilience. La communication conjointe indique que l'Union européenne doit exiger plus systématiquement des évaluations des risques environnementaux, climatiques et de catastrophe afin de définir et de placer en priorité des mesures préventives et adaptatives en vue des investissements pour le développement tenant compte des risques et de la planification territoriale et urbaine. Au cours de sa présidence au Conseil de l'Union européenne, la Bulgarie a fait de l'objectif e) du Cadre de Sendai une priorité, et a lancé un atelier pour examiner les progrès réalisés. L'accent a été mis sur l'importance de l'intégration aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de la cohérence à tous les niveaux du gouvernement, ainsi que la nécessité d'orientations et d'outils pour l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe.

66. Des progrès ont également été réalisés pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le financement durable. Le plan d'action de la Commission européenne sur le financement de la croissance durable présente un éventail d'actions visant à prendre en compte la durabilité aux prises de décisions financières, et intègre les catastrophes aux considérations environnementales et sociales lors des prises de décisions liées aux investissements pour le financement durable. L'intégration des risques de catastrophe dans les règlements financiers et les normes de communication au sujet des risques a également reçu un soutien retentissant lors d'une audience au Parlement européen sur la réduction et le financement des risques de catastrophe, le 27 février 2018.

67. La réduction des risques de catastrophe a également constitué un thème transversal du Forum régional de la Commission économique pour l'Europe pour le

développement durable, organisé en mars 2018. Des discussions sur l'examen de l'objectif de développement durable 11 sur les villes durables ont, en particulier, souligné l'importance de données fiables, de la participation inclusive et du financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe pour soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Des progrès sont en cours pour le prochain Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, qui sera organisé par le Gouvernement de l'Italie à Rome, du 21 au 23 novembre 2018, et qui offrira davantage de possibilités d'explorer ces questions, et d'autres.

68. La seconde Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale et dans le sud du Caucase s'est tenue le 26 et 27 juin 2018 à Erevan ; elle a été hébergée par le Gouvernement de l'Arménie et organisée conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Les États Membres ont examiné les progrès réalisés en vue du plan d'action de la déclaration adoptée à Douchanbé, Tadjikistan, en 2016, sur la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement des capacités de résilience. La déclaration ultérieurement adoptée à Erevan¹⁹ insiste sur les obstacles pertinents à la réduction des risques de catastrophe dans la région, tels que les risques croissants de pertes économiques, les risques de dangers technologiques, et les conséquences des catastrophes à petite échelle, à évolution lente et récurrentes, combinés à la faible intégration des mécanismes de réduction des risques de catastrophe pour les pauvres et les personnes les plus vulnérables. À cette fin, les États Membres se sont engagés à renforcer la coopération régionale, promouvoir l'adaptation aux différents contextes des évaluations et de la modélisation des risques de catastrophe, investir davantage dans la réduction des risques de catastrophe et faire des évaluations des risques de catastrophe une condition indispensable pour l'utilisation des terres, la planification urbaine et les investissements immobiliers.

69. Depuis l'adoption du Cadre de Sendai, 32 pays ont mené des évaluations nationales des risques afin de fournir des données et des renseignements visant à orienter l'élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. Quatorze pays²⁰ ont élaboré des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai, et quatre pays²¹ sont en cours de mise en conformité depuis juillet 2018. Avec le soutien de la Commission européenne, le renforcement des capacités au niveau local a également été accru, notamment par le biais d'évaluations de la vulnérabilité aux risques des municipalités, et d'exams par les pairs d'une ville à l'autre. Le système des Nations Unies appuie également la coordination et la cohérence en matière de réduction des risques de catastrophe et de développement durable par l'intermédiaire des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans la région.

¹⁹ Voir https://www.preventionweb.net/files/57668_finalyerevandeclarationeng26.06.181.pdf.

²⁰ Arménie, Bulgarie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Serbie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

²¹ Italie, Portugal, Slovaquie et Turquie.

IV. Incitation des parties prenantes à l'action et promotion de la sensibilisation mondiale en faveur de la réduction des risques de catastrophe

70. Bien que les États soient globalement responsables de la réduction des risques de catastrophe, la responsabilité est partagée entre les gouvernements et les parties prenantes. Le système des Nations Unies joue un rôle important dans le soutien de la portée et de la diversité des partenariats nécessaires pour respecter les exigences du Cadre de Sendai et du Programme 2030. Il peut également inciter le grand public à jouer un rôle dans la réduction des risques de catastrophe et le développement durable grâce à des actions de sensibilisation et de communications publiques.

A. Partenariats

71. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a favorisé la création d'un « groupe des parties prenantes de Sendai », en février 2018, au titre d'un mécanisme d'engagement des parties prenantes, pour des groupes majeurs et d'autres parties prenantes du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le groupe de parties prenantes a pour but d'accroître l'impact collectif des partenariats visant à promouvoir la réduction des risques de catastrophe dans les délibérations et les résultats du Forum politique de haut niveau et d'autres discussions intergouvernementales relatives au développement durable.

72. Le World Council on City Data et l'Organisation internationale de normalisation, avec l'appui technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, développent actuellement ISO 37123 pour des villes résilientes. La norme, dont la publication est prévue en 2019, appuiera les priorités d'investissement et d'action en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience.

73. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la feuille de route scientifique et technologique du Cadre de Sendai, la portée et les ressources du groupe consultatif scientifique et technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont été renforcées. Par exemple, un partenariat scientifique et technique ainsi que des groupes consultatifs scientifiques et techniques régionaux ont été établis. L'accent est mis sur la collaboration interdisciplinaire et transdisciplinaire, qui renforce le rôle et l'engagement des jeunes dans la science et la technologie, et comble les lacunes science-politique. Une attention particulière est portée sur les motifs économiques de la réduction des risques, la collecte de données, la cartographie et l'analyse des risques, et les liens entre les connaissances, la science et la technologie autochtone.

74. L'engagement avec le secteur privé en matière de réduction des risques de catastrophe a été davantage renforcé par le lancement de nouveaux réseaux nationaux de l'Alliance du secteur privé pour la résilience des sociétés aux catastrophes (ARISE), organisme opérant sous l'égide du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes au Canada, au Chili, en Colombie, en El Salvador, aux États-Unis d'Amérique, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Pérou. Aux Philippines, un partenariat entre ARISE Philippines, le Gouvernement et l'Observatoire de Manille a eu pour résultat l'établissement du Conseil national sur la résilience, qui encourage les investissements tenant compte des risques au niveau local, en particulier dans les zones urbaines.

75. La deuxième Conférence internationale sur le handicap et la gestion des risques de catastrophe a été accueillie par le Gouvernement du Bangladesh à Dhaka en mai 2018. La Déclaration de Dhaka 2015+ présente des actions concrètes pour

renforcer l'engagement dans les plateformes multipartites locales, nationales et régionales ainsi que dans les initiatives intergouvernementales, en vue de mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour les personnes handicapées et de créer des mécanismes et principes directeurs efficaces en vue de contribuer au mécanisme de suivi du Cadre de Sendai et aux politiques et pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe.

76. Une plateforme en ligne pour les engagements volontaires de la part de toutes les parties prenantes, visant à appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai, est en cours de développement. Sur la base des engagements volontaires abordés précédemment, pendant et après la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, organisée en 2015, la plateforme permet de suivre les progrès, de partager les bonnes pratiques et de veiller à ce que les engagements volontaires soient conformes à la mise en œuvre de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, et qu'ils y contribuent. Une synthèse et un rapport d'analyse au sujet des engagements volontaires en faveur du Cadre de Sendai seront émis lors de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2019.

77. Le Programme international de relèvement est un mécanisme international de partage d'expérience et d'enseignements au sujet du principe « reconstruire mieux » visant à appuyer la réalisation de la priorité 4 du Cadre de Sendai. Lors du Forum international de relèvement organisé en janvier 2018 à Kobe, Japon, les participants ont partagé des approches innovantes tirées d'expériences passées comment devenir résilient en reconstruisant mieux. Tel que convenu lors de la réunion précédente de son comité directeur, le cadre stratégique du Programme international de relèvement sera examiné afin d'évaluer les progrès réalisés et de déterminer les exigences en matière de capacités.

B. Actions de sensibilisation

78. S'axant en particulier sur la réduction des risques urbains afin de réaliser l'objectif de développement durable 11, les objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et les objectifs du Nouveau Programme pour les villes, la campagne « Pour des villes résilientes » se poursuit, plus de 3 800 villes et collectivités territoriales l'ayant rejointe jusqu'à présent. La campagne a développé le tableau de bord de la résilience face aux catastrophes pour les villes, qui permet aux collectivités territoriales d'évaluer leur résilience face aux catastrophes et de suivre et examiner les progrès réalisés et les obstacles présents dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

79. Avec le soutien du Gouvernement du Japon, la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis de 2017 a été marquée, le 5 novembre, par des événements dans le monde entier visant à sensibiliser aux risques de tsunami et aux moyens de réduire ceux-ci. Les événements ont porté sur le « dernier kilomètre » de la chaîne d'alerte rapide aux tsunamis, à franchir pour veiller à ce que les communautés à risque reçoivent des alertes rapidement et soient conscientes des actions à entreprendre. Ils ont présenté la simulation d'exercice d'intervention en cas de tsunami « Wave 17 » de l'Atlantique du nord-est, la Méditerranée et les mers adjacentes, mené par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, favorisé par le sommet des lycéens de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, organisé à Okinawa, Japon, et ont mis en lumière le programme régional de sensibilisation aux tsunamis mis en œuvre par le PNUD dans 81 écoles de 18 pays en Asie et dans le Pacifique.

80. Poursuivant la « Campagne Sendai Sept – 7 objectifs, 7 années », la Journée internationale de la prévention des catastrophes, célébrée le 13 octobre, a porté

en 2017 sur l'objectif b) du Cadre de Sendai visant à réduire nettement le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde. Sous le slogan « Jamais aussi bien que chez soi », des événements partout dans le monde se sont axés sur la sécurité du foyer et du lieu de travail, et une campagne sur les réseaux sociaux a touché 23,6 millions de personnes.

V. Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño

81. El Niño et La Niña, les deux phases du phénomène El Niño-oscillation australe, surviennent généralement tous les trois à sept ans, et ont des effets non négligeables sur les régimes météorologiques dans le monde. Au cours du deuxième semestre 2018, le retour du phénomène El Niño-oscillation australe à des conditions neutres est considéré comme le scénario le plus probable²². Lors des années neutres du phénomène El Niño et La Niña, il est crucial de se préparer aux risques du prochain phénomène, de les atténuer, et de renforcer les capacités de résilience.

82. Le soutien des Nations Unies aux pays touchés par le phénomène El Niño-oscillation australe est guidé par le plan d'action visant à empêcher que les épisodes d'El Niño ne se transforment en catastrophes. Ce plan d'action est un outil destiné à appuyer les plans intégrés, dirigés à l'échelle nationale et guidés par l'équité afin de se préparer au phénomène El Niño-oscillation australe et à d'autres aléas climatiques, d'atténuer les risques sans toutefois compromettre le développement, et de contribuer à des plans de développement climatiquement rationnels pour réduire les risques. Un comité du Groupe de travail interorganisations coprésidé par les principaux responsables du PNUD, de la FAO et de l'OMM a été créé pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action et des directives générales interinstitutionnelles relatives aux phénomènes El Niño et La Niña, émises par le Comité permanent interorganisations en mars 2018. Les directives présentent les actions humanitaires et en matière de développement du système international visant à prendre des mesures rapides pour atténuer les effets des conditions météorologiques extrêmes et des épidémies causées par les épisodes du phénomène El Niño-oscillation australe. Elles précisent qui doit agir, quand et comment, dès les premiers signes avant-coureurs des prochains épisodes.

83. Le Centre de services régional pour l'Afrique du PNUD a travaillé avec des membres du Comité permanent interorganisations pour la région de l'Afrique australe afin d'appuyer le Comité de développement de l'Afrique australe dans la préparation à la réponse et aux mesures rapides visant à atténuer les effets du phénomène El Niño-oscillation australe en 2017. Ce soutien a englobé l'examen de la réponse et le partage des enseignements tirés des sécheresses provoquées par le phénomène El Niño en 2015-2016, le renforcement des prévisions et des capacités d'offre de services liés au climat, et l'offre de soutien pour élaborer des plans d'urgence et de coordination régionaux et nationaux. Les enseignements tirés de la manifestation du phénomène El Niño en 2015-2016 ont également été documentés en Asie et dans le Pacifique dans un effort conjoint du PNUD, de la CESAP, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie et du centre pour le climat de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique. Le rapport qui en a résulté propose une approche en six étapes visant à renforcer la coordination et la collaboration régionales entre les institutions et les gouvernements nationaux pour l'intégralité du cycle des catastrophes, de la prévision et la gestion des risques à l'appui humanitaire et au relèvement après la catastrophe. Le Bureau des affaires spatiales travaille avec la FAO, le secrétariat de la Convention

²² Organisation météorologique mondiale, « Info - Niño/Niña - Mars 2018 ».

des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, le Conseil de l'agriculture d'Amérique centrale et les institutions gouvernementales en Amérique centrale et dans les Caraïbes afin de renforcer l'alerte rapide aux sécheresses provoquées par El Niño grâce à l'observation par satellite.

84. Le phénomène El Niño en 2015-2016 a été dévastateur pour de nombreux pays. Combiné avec les conséquences des changements climatiques, il a coûté la vie à de nombreuses personnes et a provoqué des pertes économiques importantes, ralentissant les communautés et les pays dans leur progression vers un développement durable. Cela ne peut plus se répéter. Puisque son apparition peut être prédite, la résilience doit être renforcée et les risques atténués afin de ne pas compromettre le développement.

VI. Conclusions et recommandations

85. Les coûts économiques accrus et les conséquences sociales et humaines persistantes des catastrophes continuent de laisser les personnes les plus vulnérables et les pays les plus pauvres de côté sur la voie du développement durable. Des mesures fermes et persistantes sont nécessaires en vue de réduire les risques existants de catastrophe, d'éviter l'apparition de nouveaux risques et de lutter contre les vulnérabilités sociales et économiques qui exposent les pauvres partout dans le monde aux catastrophes. Il est nécessaire de reconnaître la relation actuelle entre les risques, les changements climatiques, la croissance économique, la pauvreté et l'inégalité afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

86. Trois ans depuis son adoption, le Cadre de Sendai a obtenu des résultats positifs. Plusieurs pays ont élaboré ou élaborent actuellement de nouvelles stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, ou alignent leurs stratégies existantes sur le Cadre de Sendai, qui constitue une exigence préalable au développement durable tenant compte des risques. Au vu du fait qu'il ne reste qu'un peu plus de deux ans jusqu'à la date limite de 2020 donnée pour l'objectif e) du Cadre de Sendai, le rythme d'action actuel doit être accéléré. Il est également nécessaire de porter une attention particulière à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies locales de réduction des risques de catastrophe. Il est crucial d'intégrer les stratégies de réduction des risques de catastrophe aux stratégies de développement durable et aux plans d'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer une approche du développement durable tenant compte des risques.

87. Il est nécessaire de renforcer la collecte de données multirisque et les analyses de risques dans de nombreuses régions afin de veiller à ce que les stratégies et politiques de réduction des risques de catastrophe soient fondées sur des données factuelles et spécifiques au contexte. Un renforcement des capacités et un appui technique sont par ailleurs nécessaires pour garantir la ventilation des données afin de soutenir des stratégies pleinement inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes.

88. Il est crucial que les parties prenantes s'engagent aux niveaux mondial, régional, national et local afin d'atteindre les objectifs du Cadre de Sendai. Davantage d'efforts sont nécessaires en vue d'assurer l'inclusion systématique et la participation active de toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de réduction des risques de catastrophe, notamment des personnes handicapées, des femmes et des filles, des personnes âgées et des communautés les plus pauvres et marginalisées.

89. En 2019, le Secrétaire général organisera un Sommet sur le climat, dont les objectifs comprendront le renforcement des ambitions des États Membres et des entités non parties en vue de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe. Les États Membres examineront également les progrès réalisés en vue des 17 objectifs de développement durable lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019, sous l'égide de l'Assemblée générale. Ce Forum constituera une excellente occasion d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs sont mis en œuvre d'une manière tenant compte des risques, et de placer la réduction des risques de catastrophe au cœur de la mise en œuvre et de l'examen des objectifs lors du prochain cycle de quatre ans. Lors de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2019, des recommandations seront émises sur les domaines dans lesquels une plus grande attention est nécessaire, pour guider les dirigeants nationaux ainsi que les délibérations et les résultats du Forum politique de haut niveau en 2019, de même que l'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba et l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), entre autres choses.

90. Un aperçu global des progrès réalisés en vue des sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et des cibles de réduction des risques de catastrophe des objectifs de développement durable sera vital afin d'orienter les discussions lors du Forum politique de haut niveau et de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2019. Il est à cette fin essentiel que les pays établissent des rapports par le biais du mécanisme de suivi du Cadre de Sendai d'ici octobre 2018 et que les coordonnateurs nationaux du Cadre de Sendai soient engagés dans des mécanismes nationaux pour le développement durable et le processus d'examen volontaire national.

91. Le financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe exige une plus grande attention de la part de la communauté internationale et des gouvernements nationaux. Les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et le système des Nations Unies doivent œuvrer ensemble afin d'élaborer des instruments financiers innovants en vue de la réduction des risques de catastrophe, et pour appuyer les gouvernements nationaux dans la mobilisation de ressources pour la réduction des risques de catastrophe. Un plus grand engagement avec le secteur privé, à la fois au niveau national et international, est nécessaire pour élaborer des mesures incitatives et des règlements relatifs aux pratiques d'investissement et de construction tenant compte des risques.

92. L'ampleur de la réduction des risques de catastrophe exige des moyens de mise en œuvre appropriés par l'intermédiaire de modalités renforcées de coopération internationale et de partenariat mondial. Le potentiel de coopération Sud-Sud pour la réduction des risques de catastrophe doit à cette fin être davantage mis à profit. Des avancées ont été réalisées dans l'intégration d'une approche tenant compte des risques à l'appui fourni par les donateurs multilatéraux et bilatéraux, et cette intégration doit être poursuivie davantage.

93. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et les partenaires des Nations Unies jouent un rôle central dans l'offre d'appui technique aux pays pour la mise en œuvre et le suivi du Cadre de Sendai, et dans l'appui d'une approche du développement durable tenant compte des risques. Le système des Nations Unies doit respecter les engagements pris dans le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, qui représente une contribution significative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et peut aider les pays à appliquer des cadres politiques mondiaux et régionaux intégrés dans des programmes multisectoriels au

niveau national. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, qui constitue le mécanisme d'appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, devra voir son financement gagner en volume, en prévisibilité et en ponctualité.

94. Il est recommandé que :

a) Les États, disposant d'un appui technique et d'un appui au renforcement des capacités de la part du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes guidées par le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, continuent d'accorder la priorité et les ressources nécessaires à la définition de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe associant toutes les parties d'ici à 2020 et de promouvoir la conformité et l'intégration de ces dernières aux stratégies de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'aux cadres de financement connexes ;

b) Les États, disposant d'un appui coordonné de la part du système des Nations Unies, continuent de s'employer à créer ou renforcer des systèmes destinés à enregistrer les pertes dues aux catastrophes et d'établir des données de référence permettant de mesurer les améliorations, les données étant ventilées par revenu, sexe, âge et handicap ;

c) Les États utilisent le dispositif de suivi en ligne du Cadre de Sendai afin de suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai, des cibles des objectifs de développement durable relatives à la réduction des risques de catastrophe, et des cibles nationales concernant la réduction des risques de catastrophe ;

d) Les États intègrent la préparation aux manifestations du phénomène El Niño dans des stratégies multirisques nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, et réduisent les risques de ces manifestations ;

e) Les États tiennent compte de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans le processus de préparation du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ainsi que d'autres examens mondiaux pertinents en 2019, ainsi que dans leurs délibérations, notamment par le biais de l'inclusion de coordonnateurs nationaux du Cadre de Sendai dans le processus d'examen volontaire national, et prennent en considération la réduction des risques de catastrophe dans le suivi et l'examen des objectifs de développement durable au cours des quatre prochaines années ;

f) Les États participent activement à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en mai 2019, avec une participation dans tous les secteurs et ministères au plus haut niveau possible, ainsi que dans les plateformes régionales à venir pour la réduction des risques de catastrophe ;

g) Les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et le système des Nations Unies développent des mécanismes de financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe afin de soutenir la mise en œuvre de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, encouragent la mobilisation de ressources nationales ainsi que les investissements publics et privés tenant compte des risques ;

h) Les États renforcent la coopération internationale, les partenariats mondiaux et la mise à disposition de moyens de mise en œuvre afin d'apporter leur aide aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à revenu

intermédiaire confrontés à des difficultés spécifiques à la mise en œuvre du Cadre de Sendai, et, dans ce contexte, veillent à ce que l'aide au développement bilatérale et multilatérale tienne compte des risques ;

i) Les États envisagent d'accroître leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ainsi que leur soutien au budget ordinaire pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, afin d'appuyer les efforts des États Membres en matière de gestion et de réduction de leurs risques de catastrophe et de mise en œuvre du Cadre de Sendai ;

j) Les parties prenantes, notamment le secteur privé, les milieux universitaires, les organisations de la société civile et les médias, engagent proactivement les gouvernements aux niveaux national, sous-national et local dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai, avec leurs connaissances, expériences et ressources, et intègrent la réduction des risques de catastrophe dans leurs propres politiques et programmes, contribuant ainsi à la réalisation du développement durable tenant compte des risques.
